

Océanie

Philippines • Guiuan



Contexte

Guiuan est située au Sud de la province du Samar oriental et en constitue la 2^e ville (52 991 habitants en 2015). Péninsule entourée par le Pacifique, la municipalité s'étale sur 175 km² et plusieurs îles, formant une partie d'une importante réserve marine. Les ressources halieutiques sont le cœur de l'économie locale, que complètent les cultures de noix de coco, de légumes-racines et quelques ressources minières (bauxite, nickel). La ville a été frappée le 8 novembre 2013 par l'œil du typhon Haiyan, laissant derrière lui de nombreux dégâts humains et matériels, parmi lesquels l'église catholique fondée en 1595, trésor culturel national et nommée au patrimoine mondial de l'UNESCO. À noter que la ville accueille l'une des stations des services nationaux de météorologie.

Parties prenantes

En collaboration avec les parties prenantes locales et des représentants d'instances gouvernementales, la municipalité de Guiuan a élaboré une stratégie d'adaptation dans le but d'accroître la résilience, la protection et la valorisation des secteurs économiques, des communautés, des ressources naturelles et des écosystèmes locaux face aux impacts climatiques. Plus particulièrement, il s'agit de protéger la santé des deux écosystèmes du territoire dont dépend l'économie locale : les terres intérieures qui supportent les forêts et l'agriculture et les zones littorales garantes des ressources marines.

Méthodologie

Suite aux dégâts occasionnés par l'ouragan de catégorie 5 Haiyan, le Guiuan Recovery and Rehabilitation Group (GRRG) a été créé pour superviser les efforts de reconstruction. En 2018, le groupe devient le Guiuan Recovery and Sustainable Development Group for Resilience (GRSDGR). Constitué de représentants de la société civile, d'instances du gouvernement régional, du secteur privé et de scientifiques, le GRSDGR est aujourd'hui une plateforme de coopération multipartite qui coordonne la mise en œuvre de la plupart des actions du plan d'adaptation par le biais d'une responsabilité intersectorielle partagée. L'adaptation aux changements climatiques sert ainsi de cadre de développement pour mobiliser les ressources et les parties prenantes à l'échelle territoriale.



VULNÉRABILITÉS

De par sa géographie, le territoire est fortement exposé aux ouragans, aux ondes de tempêtes, aux inondations et à la montée du niveau marin. Les dégâts occasionnés par Haiyan ont mis en lumière le manque d'application des règlements et des outils de planification dans l'aménagement du territoire et les pratiques de gestion des ressources naturelles et des déchets.

RESSOURCES EN EAU : mauvaise qualité de l'eau potable, baisse du niveau des nappes phréatiques, envasement et salinisation ;

RESSOURCES AGRICOLES ET FORESTIÈRES : mauvaises pratiques, salinisation et érosion des sols, risques de glissements de terrain, invasion de nouvelles espèces et pathologies, baisse des rendements agricoles, perte de couverture forestière ;

RESSOURCES HALIEUTIQUES : baisse des prises et des coraux, pratiques illégales, raccourcissement de la saison de pêche ;

IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES : migration de populations, habitats illégaux, inondations de réseaux (transport, communication), baisse des revenus liés à l'exploitation des ressources (agricoles et pêches) ;

SANTÉ : risques sanitaires et de maladies d'origine hydrique, augmentation des coûts de santé.

ACTIONS D'ADAPTATION

Outre les vulnérabilités, le cadre d'adaptation aux changements climatiques élaboré souligne les opportunités engendrées par les changements climatiques et met en lumière la dépendance entre la sécurité socioéconomique et sanitaire des populations locales avec la bonne santé de ses écosystèmes (zones forestières, zones littorales et ressources marines). La stratégie d'action vise plusieurs résultats sectoriels : amélioration des services sociaux, atteinte d'une économie durable, protection des écosystèmes, augmentation de la résilience et renforcement des capacités institutionnelles et des outils de gestion des ressources. Pour ce faire, elle se structure autour de deux objectifs principaux :

OBJECTIF 1 : ATTEINDRE UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE PAR UNE GESTION RATIONNELLE DES ÉCOSYSTÈMES.

En collaboration avec les instances gouvernementales régionales :

- Création d'une production forestière protégée qui inclut des projets d'agroforesterie ;
- Formation d'équipes à l'application des règlements et des lois ;
- Études et délimitation des zones humides ;
- Révision des outils de planification et création de nouveaux (code de l'environnement).

En collaboration avec les scientifiques régionaux :

- Analyse des sols à l'échelle de la municipalité ;
- Contrôle de l'érosion côtière.

En collaboration avec l'ensemble des partenaires :

- Création d'un centre de recherche sur le climat et sur les légumes racines ;
- Création d'une zone de production de légumes-racines via des méthodes appropriées ;
- Relocalisation des habitations côtières ;

- Mise en place d'infrastructures de défense (digue) et élévation des routes.

oCollaboration avec les instances régionales et le secteur privé :

- Programme de recherche sur l'analyse des polluants dans les ressources en eau ;
- Mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources côtières et marines ;
- Réhabilitation des forêts de mangrove ;
- Suivi des pêches locales ;
- Intensification de l'application des lois.

OBJECTIF 2 : SÉCURISER LES RESSOURCES EN EAU ET AMÉLIORER LA GESTION DES CAPACITÉS ET DES SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT À L'ÉCHELLE DE LA MUNICIPALITÉ.

Collaboration avec les services municipaux et/ou des instances régionales :

- Création d'une instance de gestion par bassin versant ;
- Création d'un système financier valorisant les services écosystémiques ;
- Optimisation des réserves d'eau potable et récupération des eaux pluviales ;
- Amélioration de la gestion des déchets solides ;
- Création d'une usine de désalinisation ;
- Élaboration de cartes de zonages règlementaires ;
- Développement d'un Plan local d'assainissement durable ;
- Amélioration du système de drainage ;
- Gestion de l'utilisation des eaux de pluie et de ruissellement.

POINTS FORTS DE LA DÉMARCHE

- Pionnier dans l'élaboration de son cadre d'adaptation aux changements climatiques comme outil de mobilisation des ressources et des parties prenantes locales ;
- Le plan local d'adaptation inclut de nombreuses actions interreliées (approche systémique et intersectorielle) ;
- La démarche vise la sécurité sociale et économique par le renforcement de la santé des écosystèmes constituant le territoire (Ecosystem and Community Based Adaptation).

LIMITES DE LA DÉMARCHE

- Beaucoup d'actions règlementaires (top-down) qui peuvent se heurter aux réalités de terrain lors de leur application (manque de sensibilisation, mauvaises habitudes, pratiques illégales) ;
- Du fait de sa faible population, le cadre d'adaptation développé est difficilement applicable à des territoires plus peuplés ;
- Faible prise en compte de la part de l'influence de causes extérieures au territoire dans les impacts locaux.

SOURCES

- Municipality of Guiuan (2018). Climate Change Adaptation Framework.
- Photo : "Bantay Dagat (Sea Patrol) members in Guiuan, Eastern Samar build a floating guard house powered by solar energy, supported by Cordaid and the Institute for Climate and Sustainable Cities. (c) AC Dimatatac/ICSC".